RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE Arrondissement de Bordeaux

Arrondissement de Bordeaux Mairie de Saint-Médard-en-Jalles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ADHÉSION À L'ASSOCIATION 3AR (ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES). DÉCISION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt, le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.

Présents:

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher M Braun à Mme Alhaitz Mme Dumas à M Mangon M Dubos à M Auffret M Claudin à Mme Picard M Alban à Mme Hanusse Mme Baron à Mme Nardini M Cases à M Guichoux

Absent(s):

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020

Rendue exécutoire le : 13 février 2020

Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

ADHÉSION À L'ASSOCIATION 3AR (ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES). DÉCISION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

L'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en oeuvre d'achats responsables.

Ainsi, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- susciter l'intérêt des acheteurs, des élu(e)s et des services,
- accompagner et faciliter la réalisation d'achats, notamment par l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics,
- valoriser les retours d'expériences,
- favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs.

Dans la continuité de l'approbation du pacte concernant la lutte contre le plastique à usage unique et les déchets en général dans les services et le périmètre municipal (délibération n° DG19_086 du 25 septembre 2019), il est proposé d'adhérer à l'association 3AR (Association Aquitaine des Achats Publics Responsables).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'association 3AR pour l'année 2020 et de verser à ce titre la cotisation annuelle pour un montant de 1 100 euros.

Impute cette dépense sur l'exercice 2020, sur le budget de la commune, au compte 6281 "concours divers (cotisations...)".

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 11 février 2020

pour expédition conforme

e maire,

Jacques Mangon



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Délibérations	
Numéro de l'acte:	DG20_002	
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01	
Objet:	ADHÉSION À L'ASSOCIATION 3AR	
	(ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS	
	PUBLICS RESPONSABLES). DÉCISION	
Documents papiers complémentaires:	NON	
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de competences des	
	communes	
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_002-DE	
URL d'archivage:	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_002-DE-1-1_0.xml	text/xml	912
nom de original:		
DG20_002.pdf	application/pdf	475812
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	475812

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h44min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h44min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h44min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h59min59s	Reçu par le MI le 2020-02-13